



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Cour des comptes

Genève, le 3 octobre 2007

*Aux représentant-e-s de la presse
et des médias*

Communiqué de presse de la Cour des comptes

Aéroport International de Genève (AIG) : audit des dépenses de promotion, publicité et autres événements

La Cour des comptes remet son rapport concernant les dépenses de promotion, publicité et autres événements à l'Aéroport International de Genève (disponible sur <http://www.geneve.ch/cdc/rapports.asp>)

Sur la base de l'audit effectué, le motif principal de la soirée organisée à l'occasion du départ en retraite de l'ancien Directeur Général ne peut être celui d'une manifestation de marketing et relations publiques pour l'AIG.

La Cour a procédé à une analyse détaillée de la manifestation organisée par l'AIG le 24 novembre 2005. La planification et l'organisation de l'événement, ainsi que son traitement comptable, ne présentent pas les caractéristiques d'un événement de marketing et relations publiques selon les bonnes pratiques de gestion généralement reconnues. La soirée a coûté à l'AIG 364'000 F, soit environ 650 F par participant. 120 personnes, soit 20% des participants, relevaient de la sphère privée de l'ancien Directeur Général, ce qui n'est pas conforme aux missions légales de l'AIG et va à l'encontre du bon emploi de ses ressources.

Afin de s'assurer qu'une telle procédure atypique ne pouvait se reproduire, la Cour a élargi son champ d'audit aux processus de gestion des achats, des frais de représentation et des charges de marketing et sponsoring. L'audit effectué souligne les progrès accomplis et qualifie l'environnement de contrôle de l'AIG comme étant « maîtrisé » au niveau du processus de gestion des achats.

Cependant, la conclusion en 2005 d'un contrat de sponsoring liant pendant trois ans l'aéroport au Salon du livre est particulière, vu que la contribution financière de l'aéroport et sa « visibilité » au Salon n'est pas équilibrée, du moins la première année. Une pression externe de nature politique n'a pu être exclue.

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007, la Cour des comptes est chargée de vérifier la légalité des activités, la régularité des comptes et de s'assurer du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par l'Etat, les communes et les institutions ou services qui en dépendent.

Toute personne peut lui communiquer des informations relatives à la gestion de l'Etat, des communes et des organismes subventionnés. Les rapports de la Cour sont publics et librement disponibles, avec de nombreuses autres informations (notamment les modalités de communication à la Cour), sur le site <http://www.geneve.ch/cdc>

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Madame Antoinette Stalder, Présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 91, e-mail : antoinette.stalder@etat.ge.ch*